COPIL M.A. D'ANGOULÊME DU 4 NOVEMBRE 2026

LA CONFIANCE EST ROMPUE, LES PERSONNELS ATTENDENT DES ACTES

La CGT Pénitentiaire a participé au comité de pilotage consacré à la situation particulièrement préoccupante de la Maison d'Arrêt d'Angoulême, en présence de la Direction Interrégionale et des organisations syndicales représentatives. **La CGT Pénitentiaire** tient à saluer et remercier les personnels de la Maison d'Arrêt d'Angoulême qui ont pris la parole lors de cette réunion. Malgré les difficultés qu'ils traversent depuis de longs mois, ils ont su témoigner avec courage, franchise et dignité de la réalité de leurs conditions de travail.

Bien avant la tenue de cette réunion, **La CGT Pénitentiaire** avait déjà alerté à plusieurs reprises l'Administration sur la dégradation rapide de la situation au sein de l'établissement. Ces alertes n'ont malheureusement pas été suivies des mesures nécessaires pour enrayer la crise qui s'installait progressivement.

Lors de la visite du Secrétaire Général de **La CGT Pénitentiaire** le 2 novembre dernier, le constat dressé sur le terrain fut sans appel. Les personnels rencontrés sont apparus profondément fragilisés, épuisés professionnellement et psychologiquement. Certains agents, pourtant reconnus pour leur engagement et leur attachement à leur métier, avaient les larmes aux yeux en évoquant leurs conditions de travail et une situation devenue insupportable.

La Maison d'Arrêt d'Angoulême apparaît aujourd'hui comme un établissement sinistré, ravagé par des méthodes managériales qui ont progressivement détruit la confiance indispensable à son bon fonctionnement.

Lors du comité de pilotage, des chiffres particulièrement alarmants ont été présentés. Alors qu'en moyenne neuf agents par an étaient habituellement suivis, quarante-quatre suivis ont déjà été recensés pour la seule année 2026.

Les nombreux arrêts de travail observés depuis plusieurs mois ne sont que la partie visible de la crise que traverse actuellement la Maison d'Arrêt d'Angoulême. Le mal-être est désormais si profond que certains agents envisagent de quitter l'administration pénitentiaire, tandis que d'autres réfléchissent à demander leur mutation vers d'autres établissements alors même qu'ils sont profondément attachés à leur établissement et à leurs missions. Lorsqu'un personnel envisage de quitter un métier qu'il a choisi ou un établissement auquel il est attaché, c'est que l'épuisement professionnel, le découragement et la perte de confiance ont atteint un niveau alarmant.

Lors de ce comité de pilotage, le chef d'établissement a largement tenté de s'abriter derrière le rapport de la mission de contrôle interne. Alors même que l'établissement traverse une crise sans précédent, son bilan n'a laissé apparaître aucune remise en question personnelle ni aucune analyse critique de ses propres pratiques managériales. Pour **La CGT Pénitentiaire**, aucun rapport ne peut effacer la réalité vécue quotidiennement par les personnels.

Plus surprenant encore, certains échanges ont laissé entendre que les difficultés rencontrées pourraient trouver leur origine dans une réticence des agents à adhérer au management du nouveau chef d'établissement. **La CGT Pénitentiaire** réfute totalement cette analyse.

Les personnels de la Maison d'Arrêt d'Angoulême ont toujours fait preuve d'un profond attachement à leur établissement. Malgré les difficultés rencontrées depuis de nombreux mois, ils continuent à assurer leurs missions avec professionnalisme et sens du service public. Le problème n'est pas l'absence de bonne volonté des agents, mais des méthodes managériales qui ont progressivement rompu le lien de confiance avec la direction locale.

Au cours des échanges, la Directrice Interrégionale Adjointe a indiqué que le chef d'établissement n'avait pas vocation à être affecté sur d'autres fonctions. Cette annonce a immédiatement suscité une réaction unanime de l'ensemble des organisations syndicales présentes. Toutes ont rappelé que le départ du chef d'établissement constituait désormais un préalable indispensable à toute reconstruction du dialogue et à tout retour à un climat de travail serein.

Pour l'ensemble des représentants du personnel, il apparaît illusoire d'espérer rétablir la confiance alors que celui qui est au cœur de la crise managériale continuerait à occuper ses fonctions.

Cette position n'est pas fondée sur un désaccord ponctuel ou sur des considérations personnelles. Les difficultés constatées aujourd'hui à la Maison d'Arrêt d'Angoulême rappellent celles déjà observées dans plusieurs établissements où le chef d'établissement a précédemment exercé ses responsabilités. Partout, les mêmes mécanismes semblent produire les mêmes conséquences : dégradation du climat social, perte de confiance des personnels, souffrance au travail et profond malaise des équipes.

La CGT Pénitentiaire estime qu'il n'est plus possible d'ignorer cette récurrence. Lorsqu'un même constat se répète d'établissement en établissement, la question n'est plus celle des personnels ou du contexte local, mais bien celle des pratiques managériales mises en œuvre.

Face à un tel bilan, et alors que l'ensemble des organisations syndicales présentes ont demandé son départ, la décision la plus responsable que pourrait aujourd'hui prendre le chef d'établissement serait de tirer lui-même les conséquences de cette situation en quittant ses fonctions. Ce choix constituerait la première étape indispensable à la reconstruction de l'établissement et à l'apaisement des personnels.

La CGT Pénitentiaire a rappelé que la réintégration à la M.A. d'Angoulême de l'agent actuellement mis à disposition à Bédenac, le maintien de la rémunération des agents suspendus, la protection effective de la santé des personnels et le rétablissement d'un climat de travail respectueux demeuraient des exigences fortes.

La CGT Pénitentiaire prend acte de la volonté affichée par la Direction Interrégionale de mettre en œuvre un plan d'action. Toutefois, les personnels ont déjà trop attendu. Ils n'ont plus besoin de diagnostics supplémentaires ni de discours rassurants.

Ils ont besoin de décisions rapides et de mesures concrètes, pas d'actions qui mettront encore des semaines, voire des mois, à produire leurs effets .

La santé physique et psychologique des personnels doit désormais constituer la priorité absolue de l'administration.

La confiance ne se décrète pas. Elle se gagne.
Aujourd'hui, elle est perdue. Demain, elle devra être reconstruite.

La CGT Pénitentiaire,
Le 6 novembre 2026

DU 03 AU 10 DECEMBRE 2026 FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !
CHOISISSEZ LE CHANGEMENT :
VOTEZ la cgt Pénitentiaire